Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » REUNION DU 27/02/2024 DECISION N° 20240227 B 027

<u>Étaient présents</u>: Frédéric G!RODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Mme JOLIVET : Pouvoir à M. VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :

Objet : Saint Just Malmont : Acquisition des parcelles C815-C816- AE79 auprès de Monsieur ROMEYER Michel

Le Bureau,

N° 20240227_B_027

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

Décide d'acquérir les parcelles ci-après désignées auprès de Monsieur ROMEYER Michel pour un montant de 20 693,00 €.

Reference cadastrale	Adresse	Surface m²
C815	Saint Just Malmont	5230 m²
C816	Saint Just Malmont	11 070 m²
AE79	Saint Just Malmont	8 586 m²

C 815 : 5230m² /C 816 : 11 070m² - Valeur vénale arbitrée à 3 000.00 €/ha soit 0.30€/m² :

AE 79 : 8586m² – Valeur vénale arbitrée à 1 500.00 €/ soir 0.15€/m² Soit indemnité principale totale estimée à 6 177.90 €

Indemnités accessoires proposées pour situation privilégiée des parcelles C 815/816, majoration pour libération foncière amiable, perte de peuplement forestier et clôtures : 14 515.10 €

Soit montant total toutes indemnités comprises : 20 693 €

Total : 20 693 €

- Représentant une surface totale de 24 886 m² et situées sur la Commune de Saint Just Malmont,
- Et autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente et en cas d'absence avec faculté de substitution.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 27 février 2024

Le Président

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le

AR Prefecture

043-244301131-20240227-20240227_B_027-AU Reçu le 11/03/2024